Annonces légales

BPP GRAMMONT

GFA au capital de 50 000 €
337 Impasse de Grammont 69460 BLACE
Immatriculation RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Constitution

Durée : 99 ans - Objet : Propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux aux statuts du fermage, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le Groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ; Perception des fermages ou autres revenus pour les biens immobiliers faisant l'objet d'un bail- Gérance : LOUCHET Jean et LOUCHET Marie demeurant ensemble 337 Impasse de Grammont 69460 BLACE - Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales, donné par les associés ou le gérant s'il en a reçu le mandat ou l'autorisation

LE TRESOR DES MOINES

SARL au capital de 42 800 €
337 IMPASSE DE GRAMMONT
69460 BLACE
Immatriculation au RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Constitution

Durée: 99 ans - Objet :La propriété, l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement de toutes propriétés viticoles et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Le cas échéant, l'achat et la commercialisation des produits, avant ou après leur transformation, de toutes propriétés viticoles. - Gérance : M. LOUCHET Jean domicilié 337 IMPASSE DE GRAMMONT69460 BLACE.

A.V. BIO

SAS au capital de 1 000 €
78 Rue du Ribouillon 69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS
Immatriculation RCS VILLEFRANCHE-TARARE

Constitution

Durée : 99 ans - Objet :Ensemble des activités réputées agricoles au sens du code rural et de la pêche maritime et notamment l'exploitation de vignes, dans le cadre de l'agriculture biologique, et la gestion de biens agricoles et viticoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la Société ; Toute prestation de services relative à cet objet - Président : AGAMY VIGNOBLES, 78 Rue du Ribouillon 69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS - Tout associé peut participer aux assemblées. Toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés à la majorité des voix. Le droit de vote est proportionnel à la quotité détenue dans le capital

JOKAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 528 Allée du Bois
69280 Marcy L'Etoile
821 681 483 RCS Lyon

Aux termes d'une délibération en date du 05/10/2021, l'AGE a
- pris acte de la démission de Monsieur Freddy Monod de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Loïc Baleydier, demeurant 110 Chemin du Cimetière - 69210 St Germain NUelles, pour une durée illimitée à compter du 05/10/2021.
- décidé de modifier la dénomination sociale, laquelle est, à compter du même jour « AMBOISE PROMOTION ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis la gérance

MANDAMAT

SAS au capital de 30000 €
Siège : 2020 Route D Heyrieux,
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon
842 099 533 RCS de Lyon

L'AGE du 21/12/2021 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. Domenec Julien, à compter du 01/01/2022.
Modification au RCS de Lyon

GALILEE CONSEIL

Constitution

Suivant acte SSP du 02/01/2022 constitution de la Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée GALILEE CONSEIL
Capital fixe : 10 000 €
Siège social : 21 Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire-et-Cuire
Objet social : l'exercice de la profession d'expert-comptable
Président : Karine ATTIA épouse BILLOUDET demeurant 21 Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire-et-Cuire.
Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Toute cession d'actions à un nouvel associé est soumise à agrément à la majorité des 2/3.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lyon.

GRANDS TAILLIS

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 2 000,00 €
486 Chemin de Melay - Le Devay
69560 SAINT-ROMAIN-EN-GAL
835 243 031 RCS LYON

Aux termes de l'AGE du 02/11/2021, les associés ont décidé, à compter du 02/11/2021, de transférer le siège social au 12, Chemin de la Côte 38550 CLONASSUR-VAREZE et constate le retrait de la gérance de M. GAY Romain à cette même date. Objet : Exploitations de biens agricoles. Durée : 99 ans.
Radiation au RCS de Lyon et immatriculation au RCS de Vienne.

SCM SAINT-PRIEST KINE

SCM en liquidation
au capital de 1 000€
Siège social : 96 avenue Jean Jaurès 69800 SAINT PRIEST
431 437 474 RCS LYON

Avis de dissolution

L'AGE du 31/12/2020, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation - M. David CROZIER, demeurant 3 Chemin de la Madone 69780 SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU et M. Raphaël MONNIER demeurant 3 Rue du Signal 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT sont nommés liquidateurs et détiennent les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif – Siège de liquidation : 86 ter avenue Jean Jaurès 69800 SAINT PRIEST. Inscription au RCS de LYON.

G.I. EXPERTS

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 29 Cours Tolstoi,
69100 Villeurbanne
888 563 004 RCS de Lyon

L'AGE du 17/09/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 69 boulevard des Canuts, 69004 Lyon, à compter du 17/09/2021.
Mention au RCS de Lyon.

GENEASSETS

Aux termes des décisions unanimes des associés du 06/12/2021 de la société GENEASSETS, SAS au capital de 10.000€, siège social 6 allée Barthélémy Thimonnier, Zone Industrielle du Chapotin - 69970 CHAPONNAY, 900 634 650 RCS LYON, il a été décidé, à compter du même jour, d'étendre l'objet social aux activités suivantes : activité immobilière pour pouvoir acquérir des terrains en vue de l'édification d'immeubles et pouvoir les exploiter notamment par bail, activité de promotion immobilière, activité de marchand de biens et de lotisseur. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

CUMA DES TILLEULS

Société coopérative d'utilisation
du matériel agricole à capital variable
Siège social : MAIRIE
69690 ST JULIEN SUR BIBOST
RCS 414 858 274 LYON

Aux termes d'un acte du 15 Décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les ont déchargés de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de LYON
M. Le Liquidateur

CBTSTUDIO

SARL au capital de 5000 €
Siège social : 110 rue Boileau,
69006 Lyon 6e Arrondissement
812 288 850 RCS de Lyon

En date du 15/12/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 1, rue Edmonde Charles Roux, 69100 Villeurbanne, à compter du 15/12/2021.
Mention au RCS de Lyon.

JBC2 ELECTRONICS

SAS au capital de 29.646 €
Siège : 31 rue Boileau
69006 Lyon
905 148 607 RCS Lyon

Le 09/12/2021, la présidente a porté le capital à 1.317.600 €.

J2AMF HOLDING

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 273 rue de Thel
69470 Cours
882 738 164 RCS Villefranche-Tarare

Par décision du 01/10/2021, l'AGE a décidé l'augmentation de capital de la société de 630 960 € pour le porter de 1 000 € à 631960 €, par création de 63196 actions nouvelles.

BMB AVOCATS

SELARL au capital de 30000 €
Siège : 49 RUE President Edouard Herriot,
69002 Lyon 2e Arrondissement
523 458 396 RCS de Lyon

L'AGE du 20/12/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 18-20 Rue Tronchet, 69457 Lyon, à compter du 01/01/2022.
Mention au RCS de Lyon.

Notaires

Me Hakim IZOUGARHEN
3 bis rue Gambetta - 71000 Mâcon

YNKERNER

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 décembre 2021, il a été constituée la société suivante :
Forme : société civile immobilière
Dénomination : YNKERNER
Siège social : 40 rue Jean Bornicat 69740 GENAS
Capital social : 1.000,00 EUR
Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Gérance : Monsieur Lionel Gérard Carbonnier, demeurant à Genas (Rhone) 43 rue Jean Bornicat
Cession : agrément requis dans tous les cas
Pour avis, Maître Hakim Izougarhen, Notaire à Macon.

COM'OVER TALENTS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : VILLEURBANNE (69100)
451 CRS EMILE ZOLA
882 045 065 RCS LYON

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président

NLM FRANCE

SARL au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 103, rue Tête d'Or
69006 Lyon
437 953 607 R.C.S. Lyon

Le 20 octobre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a constaté le décès de Monsieur Alex Bogh ERIKSEN alors co-gérant de la société NLM FRANCE en date du 12 mars 2010.
Il n'est pas remplacé. Monsieur Per Leth SORENSEN demeure seul gérant.
Pour avis.

GAEC VOUILLON

Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile
au capital social de 100 000 euros
Siège social : Les Bordes
69790 AIGUEPERSE
811 693 738 RCS VILLERANCHE-TARARE

Dissolution

L'AGE réunie le 14/12/2021 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs Philippe VOUILLON et Karine ALEVEQUE, demeurant ensemble à Les Bordes, 69790 AIGUEPERSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social qui reste à Les Bordes,69790 AIGUEPERSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE, en annexe au RCS.
Pour avis. Les Liquidateurs.

QUALIA CONSEILS

SARL au capital de 1000 €
Siège : 23 AVENUE DE POUMEYROL,
BAT C, 69300 Caluire-et-Cuire
789 450 509 RCS de Lyon

En date du 01/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 10 RUE DE LA BOUSSIERE, 39200 Avignon-lès-Saint-Claude, à compter du 01/11/2021Radiation au RCS de Lyon et réimmatriculation au RCS de Lons-le-Saunier

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant 2 actes sous seing privé du 2/09/2021 enregistrés le 25/11/2021 au Service départemental de l'enregistrement de Lyon, Dossier 2021 00065727 référence 6904P61 2021 N 07099 2006 et Dossier 2021 00065717 référence 6904P61 2021 N 07096, les sociétés : O2 CALUIRE, SARL au capital de 1000 euros dont le siège social est situé 14avenue Barthelemy Thimonnier 6300 CALUIRE ET CUIRE, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 4851246 et O2 LYON MONTS D'OR, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 23 avenue, ont cédé à la société AGYREX SERVICES, SAS au capital de 5000 euros dont le siège social est situé 444 rue des Jonchères 69730 GENAY immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 81654626, l'activité du fonds de commerce de ménage repassage, garde d'enfants de plus de 3 ans, ainsi que les contrats attachés aux codes postaux du secteur Neuville sur Saône, plus amplement désignés aux actes, sans locaux, sans modification de contrôle et de direction des sociétés, qu'elle exploitait, avec effet au 01/06/2021, respectivement pour un prix respectif 91818,20 euros et 35413,90 euros.à la société AGYREX SERVICES SAS au capital de 5000 euros dont le siège social est 444 rue des Jonchères 69730 GENAY immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 891654626,Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, au siège social du vendeur concerné par la créance soit 14 avenue Barthelemy Thimonnier 6300 CALUIRE ET CUIRE pour O2 CALUIRE et 444 rue des Jonchères 69730 GENAY pour O2 LYON MONTS D'OR.
Pour avis.

S.C.I. MARA

Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 69400 GLEIZE
630, route Nationale 6
443 220 736 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2019 a décidé :
- de procéder à la dissolution anticipée de la société et à sa mise en liquidation amiable, avec effet à compter du même jour,
- de nommer comme liquidateur, Monsieur Raphaël MANGIN, demeurant à 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE – 40, rue Auguste Aucour.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE.
Le liquidateur.

GUILLHOLDING

Constitution

Par acte SSP en date du 20 décembre 2021, il a été constitué une EURL dénommée : GUILLHOLDING
Objet social : La gestion d'un portefeuille de titres et valeurs mobilières, parts sociales et parts d'intérêts dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de souscription, d'acquisition, d'apport ou par tout autre moyen, dans toutes entreprises, sociétés, groupements créés ou à créer
Siège social : 13 B rue des roses - 69740 GENAS
Capital : 690 000 euros
Gérance : Monsieur Franck GUILLOT demeurant 13 B rue des roses - 69740 GENAS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON

SAFER

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
Auvergne-Rhône-Alpes
Société Anonyme
au capital de 7 399 008 €
Siège : 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
RCS Lyon B 062 500 368

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance des tiers la nomination à son Conseil d'Administration de Madame Muriel Gozal, 11 rue des Patouillets, 77850 Hericy, en tant que représentante permanente de Terres d'Europe-Société de Conseil pour l'Aménagement Foncier Rural, 91 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, à compter du 10 décembre 2021, en remplacement de Monsieur David Boutillier.

Le Président du Conseil d'Administration

CAVE DES PRODUCTEURS DES GRANDS VINS DE FLEURIE

Siège Social: 213 Rue des Vendanges
69820 FLEURIE
SCA A CAPITAL VARIABLE
RCS Villefranche-Tarare : 301165 312
N°d'agrément 69-151

Convocation assemblée générale ordinaire

Les adhérents de la CAVE DES PRODUCTEURS DES GRANDS VINS DE FLEURIE sont convoqués, en Assemblée Générale ordinaire le **Samedi 22 janvier 2022 à 9 heures** au Foyer Rural de Fleurie. (sous réserve« crise sanitaire»)
Ordre du jour
- Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 janvier 2021
- Rapport d'activités du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé
- Rapport financier de l'exercice clos au 31 Juillet 2021
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 Juillet 2021
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Juillet 2021
- Vote du quitus aux administrateurs Approbation des conventions règlementées et du rapport spécial du Commissaire aux comptes
- Affectation du résultat Nomination du tiers sortant des administrateurs Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Questions diverses.

Le Conseil d' Administration.

TITO ET DINA

Constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 novembre 2021, à DECINES CHARPIEU.
Dénomination : TITO ET DINA.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 3 AVENUE JEAN JAURES, 69150 Décines Charpieu.
Objet : Restauration rapide.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : libre.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés : Président : Monsieur YOUSSEF MAKRAM 3ALLEE DES CEDRES 69100 Villeurbanne.
La société sera immatriculée au RCS de Lyon.

l'Information Agricole du Rhône

Édité par la SEJIAR
Société d'exploitation du journal « *l'Information Agricole du Rhône* ».
SARL au capital 39 624 €.
Siège social : maison des agriculteurs du Rhône, 18 avenue des monts d'Or, 69890 La-Tour-de-Salvagny.
Tél. 04 78 19 62 10 - Fax 04 78 19 62 11
e.mail : info@presseagri69.com
Actionnaires : FDSEA du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, Jeunes agriculteurs du Rhône.
Gérant, directeur de la publication : Pascal Girin.
Directrice déléguée : Agnès Nguyen.
Rédactrice en chef : Marie-Cécile Seigle-Buyat.
Rédaction : Marie-Cécile Seigle-Buyat, David Duvernay 07 83 59 20 53, Emmanuelle Perrussel 06 15 32 56 66, Simon Alves 07 83 64 66 81, avec la collaboration des services techniques de la maison des agriculteurs.
Montage, infographie : Nathalie Berthelot. Tél : 04 78 19 62 13.
Impression : Digitaprint - rue Pierre Charpy, 59440 Avesnes-sur-Helpe. Sur papier recyclé, origine France/Norvège.
Taux de fibres recyclées : 60 % minimum. Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement.
P tot. 0,022
Petites annonces départementales particuliers :
Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.
Annonces légales : Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.
- email : al@presseagri69.com
Dépôt légal : à parution.
N°ISSN : 1157-2507
Publicité locale et régionale : ARB (Agri Rhône-Alpes Bourgogne) Christophe Joret, directeur
email : cjoret.arbpub.fr
23 rue Jean Baldassini - 69007 Lyon
Tél : 04 72 72 49 07.
Publicité nationale : Réussir Antoine Defert, 4-14 rue Ferrus, CS41442, 75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr
Diffusion, abonnements : Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.
Tirage moyen : 3 200 exemplaires
N° registre du commerce : 970 507 307 - RCS Lyon.
N° de CPPAP : 1024 T 86517
Abonnement : un an : 152,00 €.
Prix au numéro : 3,00 €.

IMPRIM'VERT
ACPM OJD DIFFUSION

Annonces légales

CESSIONS ACQUISITIONS EVALUATIONS D'ENTREPRISES CAE

SARL Au capital de 40 000 euros
Siège social : 127 rue Vendôme
69006 LYON
390 205 573 RCS LYON

L'AGE du 29 octobre 2021 a transformé la Société en SAS, sans création d'un être moral nouveau. La dénomination, l'objet, le siège, la durée, le capital social, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social sont inchangés. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix Transmission des actions : La transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément des associés. Hervé PARO, 20 Chemin Jean-Baptiste Gilliard 69300 CALUIRE ET CUIRE, a été nommé Président.

OUT LIVE HOLDINGS LIMITED

Par décision de l'AGE du 15/04/2021 de la société de droit chypriote OUT LIVE HOLDINGS LIMITED, il a été décidé le **transfert de son siège social à LYON (69006), 112, rue Garibaldi** et l'adoption de la forme de **Société par actions simplifiée** de droit français, sous la dénomination sociale de « OUT LIVE HOLDINGS LIMITED ».

Objet : Prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ; gestion de ses participations ; prestation de services et de conseil.

Capital : 2 000 € composé d'apports en numéraire.

Durée : 99 ans.

Président : **Johann CHARRIER,** domicilié à MARSEILLE (13008), 3 Avenue de la Mer – Parc Marveyre.

Directeur Général : Nathalie CHARRIER CAUSSE, domiciliée à NIMES (30900), 1330 Chemin du Mas de Baron.

Tout associé a le droit de **participer** aux décisions collectives, et a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi.Toute **transmission** de titres consentie entre associés s'effectue librement. Toute autre transmission de titres est soumise à la procédure d'agrément de la collectivité des associés définie par les statuts.

Immatriculation au RCS de LYON.

CUMA DES TREILLES

Société coopérative d'utilisation du matériel agricole à capital variable
Siège social : MAIRIE
69430 REGNIE DURETTE
RCS 501 592 950

Clôture de liquidation

Aux termes d'un acte du 09 12 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les ont déchargés de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de VILLEFRANCHE/TARARE.

M. Le Président.

NEWCO II

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège : Chemin du Bois des Aies
69330 PUSIGNAN
901.144.428 RCS LYON

Transfert du siège social

Au terme de ses décisions en date du 20/12/2021, l'associée unique a décidé à compter du même jour de transférer le siège social :

Ancien siège : Chemin du Bois des Aies 69330 PUSIGNAN

Nouveau siège : ZAC du Moulin, 4 rue du Meunier 95700 ROISSY EN FRANCE

L'article 4 des statuts adonc été modifié en conséquence.

Nouveau RCS : Pontoise.

CPRIM

Société civile au capital de 1 000 €
Siège : SAINT-GENIS-LAVAL (69230)
60 avenue Chanoine Cartellier
Immeuble Cleveland
801 364 001 RCS LYON

Dissolution

Le 23/12/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Marc BUDAN, dont les fonctions de gérant ont pris fin, demeurant à VERNAISON (69390) 900 route de Charly, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour opérer la liquidation de la société. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

VINESCENCE

Société Coopérative Agricole
à Capital Variable
N° agrément : 10480
131 Route Henri Fessy
Saint Jean d'Ardières
RCS de Villefranche -Tarare : 301 164 901
69220 Belleville en Beaujolais (Rhône)

Convocation

Les associés sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au Lycée Agricole de Bel-Air (394 route Henri Fessy) sauf contraintes sanitaires, le 21 janvier 2022 à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Assemblée Générale Ordinaire : Examen et Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021, Quitus aux Administrateurs, Affectation du résultat, Nomination et Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs, Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux Administrateurs et budget de formation, Constatation de la variation du capital social, Approbation des conventions conclues entre Vinescence et ses Administrateurs ainsi que des conventions passées entre des Sociétés ayant des Administrateurs ou des Dirigeants Communs, Questions diverses et pouvoirs. Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du 15ième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des documents ci-dessous: comptes annuels, rapports du conseil d'administration aux associés coopérateurs ; texte des résolutions proposées; les 2 rapports des commissaires aux comptes.

PARO

S.A.S.U au capital de 5 000 €
Siège social : RILLIEUX-LA-PAPE (Rhône)
132 Avenue de l'Industrie
R.C.S. : LYON 535 109 490

Modification

Par une A.G.O.E. en date du 28 mai 2021, l'actionnaire unique a pris acte de la démission de la société « BLANC ET ASSOCIES AUDIT » et de la société « FIDUCIAIRE BLANC ET ASSOCIES » de leurs fonctions de commissaire aux comptes titulaire et suppléant, à compter du 25 juin 2021. Inscription modificative et dépôt légal : RCS LYON

LA PRESIDENTE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 30/11/2021, enregistré au SPFE de LYON le 16/12/2021, Dossier 2021 00067532,référence 6904P61 2021 A 18391, la Société «ALINEA », SARL au capital de 100.000 €, dont le siège social est sis à SAINT PRIEST (69800) 54 Chemin de Genas, immatriculée au RCS de LYON n° 415.239.235, a cédé à la Société « ALINEA PARK FRANCE » SAS au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140), 8 rue des Frères Caudron immatriculée au RCS de VERSAILLES n° 905.167.714, sa branche complète et autonome d'activité de commercialisation, installation, entretien et maintenance de systèmes de parkings mécanisés/robotisés sous le nom commercial ALINEA PARK exploité à SAINT PRIEST (69800) 54 Chemin de Genas, comprenant la clientèle, le droit à l'usage d'une ligne téléphonique, les droits attachés au site internet et les divers documents professionnels rattachés à la branche du fonds, moyennant le prix total de 320.000 € comportant uniquement des éléments incorporels. L'entrée en jouissance a été fixée au 30/11/2021. Les oppositions, s'il y a lieu,seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds cédé pour la validité et auprès de Maître Morgane MASSON sis à LYON (69009) 12 Quai de Commerce pour la correspondance.

Pour avis.

KB INVEST

Constitution

Suivant acte SSP du 02/01/2022 constitution de la Société par actions simplifiée dénommée KB INVEST

Capital fixe : 1 000 €

Siège social : 21 Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire-et-Cuire

Objet social : en France et à l'étranger : Conseil pour la gestion des affaires ; conseil en gestion de patrimoine ; conseil en investissements financiers ; courtage en assurance ; courtage en opération de banque et services de paiement ; la gestion de son patrimoine, tant mobilier qu'immobilier ; la gestion de ses titres et valeurs mobilières, l'investissement pour son compte par tout procédé que ce soit.

Président : Karine ATTIA épouse BILLOUDET demeurant 21 Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire-et-Cuire.

Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions à un nouvel associé est soumise à agrément donné par le Président ou par la collectivité des associés à la majorité des voix s'il s'agit de la cession de ses actions par le Président.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Lyon.

SOCIETE DE LA BIENNALE DE LA GASTRONOMIE DE LYON

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 4 000 euros
Siège social : 191 RTE DE GRENOBLE,
69800 SAINT-PRIEST
Siège de liquidation :
191 ROUTE DE GRENOBLE
69800 SAINT PRIEST
801 895 657 RCS LYON

Dissolution

Suivant AGE du 29/10/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles DEMANGE, demeurant 205 Rue des Molières 69270 FONTAINES SAINT MARTIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 191 RTE DE GRENOBLE 69800 SAINT PRIEST. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

ETS PERRET

S.A.S.U. au capital de 1 000 €
Siège social : 75 Cours Charlemagne
LYON (Rhône)
R.C.S. : LYON 879 123 768,

AVIS DE FUSION ET DE DISSOLUTION

L'A.G.E. du 27 décembre 2021, de la société « C.C.F. DIFFUSION » S.A.S. au capital de 712 000 € - Siège social : LA TALAUDIERE (Loire), 39 Rue Salvador Allende - R.C.S. : SAINT ETIENNE 538 313 396 a :

- approuvé le projet de fusion et ses annexes, prévoyant l'absorption par la société « C.C.F. DIFFUSION » de sa filiale à 100 %, la société « ETS PERRET » S.A.S.U. au capital de 1 000 € - Siège social : LYON (Rhône), 75 Cours Charlemagne - R.C.S. : LYON 879 123 768,
- approuvé la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée et l'évaluation de celui-ci ; pris acte que la fusion était soumise au régime simplifié prévu par l'art. L236-11 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à l'échange de titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbante en rémunération de cette fusion ;
- décidé que la fusion et corrélativement la dissolution de la société absorbée était définitive, l'opération étant réalisée à l'issue de ladite assemblée, avec effet rétroactif au 1er août 2021, la société absorbée « ETS PERRET » se trouvant dissoute de plein droit avec effet au 31 juillet 2021, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

Inscriptions modificatives et dépôts légaux : R.C.S. SAINT ETIENNE et LYON

Pour Avis

VENTE DE PARCELLES BOISEES

En application des articles L. 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

Quatre parcelles boisées sises commune de Claveisolles lieudit " Bel-air » et « bois de Viri », cadastrées, savoir : Parcelle ZO 111, Parcelle ZO 112, Parcelle ZO 117 et Parcelle ZO 119.

Moyennant un prix de 9800 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

La transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de Claveisolles, pour faire connaître à Me Grazzini, notaire à Chauffailles, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans le délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L 331-19 alinéa 3 :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Pour insertion.

CPRIM

Société civile au capital de 1 000 €
Siège : SAINT-GENIS-LAVAL (69230)
60 avenue Chanoine Cartellier
Immeuble Cleveland
801 364 001 RCS LYON

Clôture de liquidation

Le 23/12/2021, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de LYON.

FINANCIERE JV

SAS au capital de 2 222 250 €
Siège social à Brindas (69126)
10 rue du Pré Magne
751 925 892 RCS Lyon

Par décisions du Président en date du 1/12/2021, le capital social est porté à 2 522 250 euros.

SOCIETE DE LA BIENNALE DE LA GASTRONOMIE DE LYON

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 4 000 euros
Siège social : 191 RTE DE GRENOBLE,
69800 SAINT-PRIEST
Siège de liquidation : 191 ROUTE DE GRENOBLE
69800 SAINT PRIEST
801 895 657 RCS LYON

Clôture de liquidation

L'AGE réunie le 29/10/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilles DEMANGE, demeurant 205 Rue des Molières 69270 FONTAINES SAINT MARTIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LYON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

Chronique juridique

L'ÉCHO DU DROIT / Tous les quinze jours, les juristes de la FDSEA vous apportent un éclairage juridique sur des questions de droit rural, droit civil et droit social. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact directement avec les juristes.

Les obligations du preneur à bail

Le preneur titulaire d'un bail rural tant verbal qu'écrit doit respecter un certain nombre d'obligations. Bien entendu régler son fermage en temps et en heures, mais pas uniquement ! Rappelons certaines de ces obligations.

L'exploitation du fonds loué

Le Code civil en son article 1766 rappelle que « *si le preneur d'un héritage rural ne le garnit pas des bestiaux et des ustensiles nécessaires à son exploitation, s'il abandonne la culture, s'il ne cultive pas raisonnablement, s'il emploie la chose louée à un autre usage que celui auquel elle a été destinée, ou, en général, s'il n'exécute pas les clauses du bail, et qu'il en résulte un dommage pour le bailleur, celui-ci peut, suivant les circonstances, faire résilier le bail* ». De la même manière, le preneur est tenu de cultiver raisonnablement le fonds. Ce terme vient remplacer la notion de « *bon père de famille* » utilisée jusqu'à la loi du 4 août 2014. Le preneur doit donc cultiver et entretenir le fonds comme le ferait un propriétaire soucieux de son bien.

Garnir le fonds

Le fermier doit garnir l'héritage rural des bestiaux et ustensiles nécessaires à l'exploitation, mais il doit également engranger les récoltes dans les lieux destinés à cet effet (article 1767 du Code civil). Cette obligation tend à garantir la bonne exploitation du fonds. Cependant, la violation de l'obligation de garnir le domaine ne suffit pas à elle seule pour entraîner la résiliation du bail. La sanction ne peut être prononcée que si le défaut de garnissement est de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds.

Réaliser les réparations nécessaires

Sont à la charge du preneur les réparations locatives ou de menu entretien sauf si elles sont le fait de la vétusté, d'un vice de construction ou d'un cas de force majeure (article L 415-4 de Code rural). Tel est le cas de l'entretien des clôtures, haies, fossés, réparations courantes des bâtiments (peinture, nettoyage de tuiles...) Le preneur se voit dans l'obligation de signaler au propriétaire les grosses réparations qui doivent être entreprises sur les fonds loués.

Respecter la destination du fonds

Le preneur est tenu d'user de la chose louée raisonnablement et suivant la destination qui lui a été donnée par le bail, ou suivant celle présumée d'après les circonstances à défaut de précision dans le bail (article 1728 du Code civil).

La dénonciation des usurpations

Le preneur d'un bail rural est tenu, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts, d'avertir le propriétaire des usurpations commises sur le fonds (article 1768 du Code civil). Les usurpations visées par la loi peuvent résulter des actes les plus divers : empiétement de voisins, passage, détournement d'eau...

La restitution du fonds loué

À la fin du bail, le preneur doit restituer le fonds loué au propriétaire dans un état similaire à l'état indiqué dans l'état des lieux. Le sort des améliorations ou détériorations apportées au fonds pourra alors être envisagé à ce moment-là.

Pour finir nous rappellerons que le preneur doit payer le fermage dû à son bailleur en contrepartie de la mise à disposition du fonds. Ce fermage doit être payé selon les modalités fixées au bail (en espèces ou en nature, à terme échu ou à échoir, mensuellement ou annuellement etc...) La sanction du défaut de paiement du fermage est la résiliation du bail. La caractérisation du bail rural dépendant de ce caractère onéreux, il est bien entendu primordial de régler son fermage.

Elise Lemoine
Service juridique FDSEA